

# Qu'est-ce que la réflexion éthique ?

Mars 2016

Pr Roger GIL

*Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Poitou-Charentes*

Associer réflexion et éthique, est-ce un pléonasme ou une nécessité ? L'éthique ne se suffirait-elle pas à elle-même ?

L'éthique n'est pas la déclamation de bonnes intentions, de phrases aussi généreuses que creuses unanimement approuvées : Il faut promouvoir la bientraitance... Il faut promouvoir la prévention de la maltraitance ! Certes qui pourrait s'opposer à ces objurgations roboratives ? Cette éthique déclamatoire surfe sur la banalité de poncifs qui tentent d'allier des recettes de bonnes pratiques à quelques assertions se prévalant de la philosophie. Et c'est ainsi que de bonne foi, on passe à côté de l'essentiel.

L'éthique n'est pas non plus l'application de la loi et des règlements. Non pas que l'on doive douter des préoccupations éthiques qui en amont des votes parlementaires ou des décrets et arrêtés ministériels ont permis de fabriquer les textes. Le corpus législatif de notre république qui s'est préoccupée des droits de l'homme et du citoyen depuis plus de deux cents ans, a décidé en 2002 de se tourner vers les citoyens malades, et plus généralement les usagers du système de santé et médico-social, malades et handicapés qui comme les autres citoyens se voient reconnaître des droits. Cette reconnaissance veut dépasser la bienfaisance qui faisait de l'accueil, des traitements et des soins aux malades et aux handicapés, une disposition relevant d'un devoir de charité, longtemps abandonné aux congrégations religieuses. La charité a laissé place à la solidarité. La bienfaisance introduisait une dysymétrie relationnelle entre les soignants, ceux qui savent et les soignés ignorants, ceux qui prescrivent et ceux qui obéissent. Elle a ainsi été remplacée par le souci autonome, visant à établir une relation de partenariat entre les malades, les handicapés, et les soignants. Leur citoyenneté impliquait de leur voir reconnaître des droits, et d'abord celui de consentir de manière libre, exprès et éclairée aux propositions de prise en charge qui leur étaient faites en y adjoignant une information claire, loyale, appropriée. Et c'est la loi du 12 février 2005 qui définit un certain nombre de dispositions visant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Mais suffit-il qu'il y ait un code de la route pour que ce code soit respecté ? Peut-on prétendre que des dispositions légales, quelle qu'en soit l'importance sont capables d'offrir toutes les réponses aux questions posées par la singularité de la vie quotidienne ? Croire cela, c'est limiter l'éthique à un corpus de règles, donc à une morale elle-même confondue avec le légal. La conscience renonce à ses propres facultés de discernement pour se contenter d'interpréter les textes érigés en référence suprême de la moralité qu'il suffit d'appliquer pour se prévaloir d'un souci éthique. établies une fois pour toutes ; nous vivrions dans des sociétés parfaites qui n'auraient nul besoin de se réformer sauf à considérer que l'imperfection de la société n'est pas l'affaire de chaque citoyen, et que seule une élite élue pourrait procéder aux réformes et aux ajustements qu'il suffirait d'attendre passivement. Or une conception accomplie de la citoyenneté demande non une obéissance passive à la loi mais une appropriation personnelle de la loi pour reconnaître ses forces et dépister ses faiblesses.

L'éthique se joue au quotidien présent de la vie et elle appelle d'abord non à une réponse mais à un questionnement, non une certitude mais à une interrogation qui pourrait se résumer en se disant : comment faire pour bien faire ?

La réflexion éthique ne décrit nullement une circularité de la pensée à l'image du miroir. Il s'agit d'une délibération qui engage, qui nous réfléchit en ce sens que nous nous reflétons dans cette délibération, que nous en répondons comme nous répondons de nos actions car la délibération donc la parole est déjà action qui dit pourquoi nous parlons, au nom de quoi nous parlons. La délibération éthique interroge la conscience de chacun au sens d'une conscience ouverte et accueillante à une réflexion partagée. Il s'agit de prendre conscience que l'humain ne se pouvant concevoir dans la solitude, c'est la rencontre avec Autre-que-moi qui atteste de ma propre humanité, qui me légitime comme humain soucieux d'humanité : *caritas humanis generis*, disait Cicéron pour définir l'humanité. L'humanité comme tendresse pour le genre humain.